



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la santé publique / Service de l'action sociale

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Gesundheitswesen / Dienststelle für Sozialwesen

Concept de soutien aux proches aidants et aux bénévoles dans les domaines de la santé et du social

Rapport du groupe de travail « Soutien aux proches aidants et aux bénévoles »

Juin 2017

Auteur Groupe de travail « Soutien aux proches aidants et aux bénévoles »
c/o Service de la santé publique
Avenue du Midi 7
1950 Sion
santepublique@admin.vs.ch

Publication électronique www.vs.ch/sante

Table des matières

Résumé.....	4
Définitions	7
1^{ère} partie : Soutien aux proches aidants	8
1 Etat des lieux	8
1.1 Nombre de proches aidants	8
1.2 Nombre d'heures	8
2 Prestations et prestataires en faveur des proches aidants	9
3 Mesures en faveur des proches aidants	9
3.1 Axe n° 1 : Sensibilisation	9
3.2 Axe n° 2 : Offres de soutien.....	10
3.2.1 Pérenniser, développer et adapter l'offre de prestations.....	10
3.2.2 Renforcer l'information.....	11
3.2.3 Mieux identifier les situations à risque, coordonner les prestataires, coordonner les prestations.....	12
3.2.4 Développer les compétences des proches aidants	13
3.2.5 Prendre soin de soi et développer les contacts sociaux	14
3.3 Axe n° 3 : Compatibilité avec la vie professionnelle.....	14
3.4 Axe n° 4 : Aides financières.....	15
2^{ème} partie : Soutien aux bénévoles dans les domaines de la santé et du social	17
1. Etat des lieux	17
1.1 Nombre de bénévoles	17
1.2 Nombre d'heures	17
2. Mesures en faveur des bénévoles	18
2.1 Axe n° 1 : Reconnaissance et promotion du bénévolat	18
2.2 Axe n°2 : Recrutement et formation des bénévoles	19
2.3 Axe n°3 : Conditions-cadre et environnement	20
2.4 Axe n° 4 : Motivations et fidélisation des bénévoles	21
Conclusion	23
Bibliographie	24
Annexes	25

Résumé

Le ou la proche aidant-e est une personne qui consacre régulièrement de son temps pour aider un être de son entourage atteint dans sa santé et/ou son autonomie en raison d'un handicap, d'une maladie ou de l'âge. L'apport des proches aidants est indispensable pour permettre aux personnes aidées de poursuivre leur vie chez elles. Le maintien à domicile ne serait pas possible sans les proches aidants.

En Valais, on estime qu'environ 13'000 personnes viennent presque tous les jours en aide à une ou plusieurs personnes ayant des problèmes de santé vivant ou non dans le même ménage. Ce chiffre passe à plus de 40'000 si l'on y ajoute les personnes apportant une aide une fois par semaine. Ces données ne sont pas exhaustives, notamment parce que beaucoup de proches aidants ne se considèrent pas comme tels. Si l'on considère le nombre d'heures consacré par les proches aidants et le coût moyen du travail, on peut chiffrer leur apport à au moins une centaine de millions de francs par année en Valais.

La politique médico-sociale du canton du Valais favorise le maintien à domicile tant que la situation le permet. Elle répond ainsi à la volonté des personnes concernées, tout en rationalisant les coûts pour l'ensemble de la société. Cette politique repose toutefois sur les proches aidants. Or, leur disponibilité tend à se restreindre alors que les besoins sont en augmentation. Il importe donc de renforcer le soutien aux proches aidants afin qu'ils puissent continuer à jouer ce rôle, ainsi qu'aux bénévoles qui leur viennent en aide. C'est l'objectif fixé par la planification des soins de longue durée 2016-2020 et auquel le présent document vise à répondre.

Les proches aidants doivent pouvoir solliciter un soutien afin d'éviter l'épuisement et de n'être alors plus en mesure d'apporter leur aide. Il existe en Valais un grand nombre de services et d'associations offrant des prestations en faveur des proches aidants dans divers domaines (enfance, adolescence, situation de handicap, vieillesse, démences, diverses maladies, addictions, détresse, fin de vie). Divers types de prestations sont proposées, à savoir : information, écoute, conseils, groupe d'entraide, relève et accompagnement à domicile, séjours vacances, activités et loisirs, aide et soins à domicile, accueil à la journée ou hébergement de court ou long séjour en institution, transport, soutien administratif et financier, formation.

Afin de renforcer le soutien aux proches aidants, la première partie du présent document propose les mesures résumées dans le tableau ci-dessous, regroupées selon les 4 axes d'interventions définis dans le plan d'action du Conseil fédéral en faveur des proches aidants :

Axes	Mesures
Sensibilisation	⇒ Sensibiliser les proches aidants, le grand public, les milieux politiques, les professionnels de la santé et du social
Offres de soutien	⇒ Pérenniser et développer les prestations selon l'évolution des besoins ⇒ Renforcer l'information notamment par un site internet recensant les prestations existantes et facilitant la recherche ⇒ Mieux identifier les situations à risque, coordonner les prestataires, coordonner les prestations ⇒ Développer les compétences des proches aidants ⇒ Permettre aux proches aidants de prendre soin de soi et de développer des contacts sociaux
Compatibilité avec la vie professionnelle	⇒ Informer sur les droits ⇒ Sensibiliser les entreprises
Aides financières	⇒ Informer sur les aides financières existantes ⇒ Rendre les prestations financièrement plus accessibles ⇒ Initier une réflexion sur les différents types d'aide et leurs impacts

La deuxième partie du document est consacrée aux bénévoles qui interviennent dans les domaines de la santé et du social.

Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré pour le bien et l'intérêt commun. On estime qu'en Valais les bénévoles qui œuvrent dans des associations des domaines de la santé et du social directement en lien avec les proches aidants accomplissent environ 120'000 heures de bénévolat par an, ce qui représente environ 7 millions de francs.

Diverses mesures sont mises en avant afin de favoriser l'engagement des bénévoles et la pérennité des prestations effectuées.

Axes	Mesures
Reconnaissance et promotion	<ul style="list-style-type: none">⇒ Valoriser, fidéliser et reconnaître l'engagement des bénévoles⇒ Consolider, développer et promouvoir les prestations
Recrutement et formation	<ul style="list-style-type: none">⇒ Faciliter la recherche des bénévoles et leur encadrement⇒ Favoriser la formation des bénévoles⇒ Faciliter l'engagement bénévole pour toutes les tranches de la population
Conditions-cadre et environnement	<ul style="list-style-type: none">⇒ Faire connaître les droits, devoirs et responsabilités des bénévoles et des associations⇒ Accompagner et coacher les associations
Motivation et fidélisation	<ul style="list-style-type: none">⇒ Renforcer l'intégration des bénévoles et leur épanouissement⇒ Renforcer la reconnaissance

Introduction

Les personnes en perte d'autonomie en raison d'un handicap, d'une maladie ou de leur âge souhaitent dans la grande majorité des cas pouvoir poursuivre leur vie chez elles. La prise en charge à domicile s'est développée de manière à pouvoir répondre au mieux à cette attente. Elle s'avère aussi globalement moins coûteuse qu'un placement en institution pour les situations de dépendance faibles à moyennes.

Le maintien à domicile ne serait toutefois pas possible sans les proches aidants. Leur apport est indispensable pour permettre aux personnes concernées de continuer à vivre chez elles. Il importe que les proches aidants soient soutenus dans leurs tâches afin qu'ils puissent apporter leur aide durablement en évitant de s'épuiser.

Le soutien aux proches aidants s'avère d'autant plus nécessaire que le nombre de personnes en perte d'autonomie s'accroît avec le vieillissement de la population, alors que l'évolution des modes de vie rend les proches aidants de moins en moins disponibles.

Le Conseil fédéral a arrêté dans son rapport « Soutien aux proches aidants » du 5 décembre 2014, un plan d'action de la Confédération, qui découle du programme global « Santé2020 ». Il a pour but d'améliorer la situation des proches aidants de manière à ce qu'ils puissent effectuer durablement des tâches d'assistance envers un proche.

Le canton du Valais mène depuis plusieurs années une politique de prise en charge favorisant le maintien à domicile tant que la situation le permet. La planification des soins de longue durée 2016-2020 prévoit de renforcer le soutien aux proches aidants, mais aussi aux bénévoles. Le bénévolat dans les domaines de la santé et du social permet de soulager les proches aidants dans leurs tâches.

A cette fin, un groupe de travail composé des principaux partenaires concernés a été constitué¹ avec mandat d'élaborer un concept de soutien aux proches aidants et aux bénévoles, en concertation avec l'ensemble des associations et institutions actives dans ce secteur.

Le groupe de travail a convenu d'établir un concept synthétique qui fait l'objet du présent rapport. Celui-ci se subdivise en deux parties : la première se rapporte aux proches aidants et la deuxième aux bénévoles dans les domaines de la santé et du social. Dans chaque partie sont présentées la situation en Suisse et en Valais, puis les mesures proposées en réponse aux besoins identifiés. La mise en œuvre concrète des mesures fera l'objet de travaux ultérieurs.

¹ Annexe 1 : Liste des membres du groupe de travail.

Définitions

Les définitions ci-après permettent de clarifier les termes de proche aidant et de bénévole. Dans le présent document, ces termes désignent à la fois les hommes et les femmes concernés.

Proche aidant

Le *proche aidant* est une personne qui consacre régulièrement de son temps par défaut ou par choix, pour aider au quotidien un être de son entourage atteint dans sa santé et/ou son autonomie.

Le proche aidant assure de façon suivie des services d'aide, de soins ou de présence permettant de compenser les incapacités, les difficultés ou encore d'assurer la sécurité, le maintien de l'identité et du lien social de la personne dépendante.

Il peut s'agir de soutien dans les tâches quotidiennes telles que le lever, la douche, les repas mais également de conseils, de coordination des soins, d'aide à la gestion des finances du ménage, de soutien administratif, etc.

Le proche peut être l'époux, l'épouse, le conjoint, la conjointe, la fille, le fils, un membre de la famille, un ami ou un voisin : une personne ayant un lien affectif avec la personne dépendante. Les proches aidants sont parfois des mineurs.

Bénévole

Au sens large, le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré pour le bien et l'intérêt commun. Les actions entreprises se font sans but lucratif et sont propices à l'épanouissement du bénévole qui consacre généreusement de son temps et met à profit ses compétences et/ou ses expériences.

On différencie deux types de bénévolat :

- le bénévolat formel qui comprend des activités encadrées et réalisées par des bénévoles engagés dans des groupements, associations ou fondations;
- le bénévolat informel qui regroupe des activités d'entraide réalisées bénévolement par des amis, des voisins, des membres de la famille.

Le bénévolat dans les domaines de la santé et du social, ainsi que les associations y relatives, apportent un soutien aux proches aidants, directement ou indirectement.

1^{ère} partie : Soutien aux proches aidants

1 Etat des lieux

1.1 Nombre de proches aidants

Sur la base de l'Enquête Suisse sur la santé de 2012 et de la statistique de la population (population résidante permanente en Valais en 2014), l'Observatoire valaisan de la santé (OVS) estime à 4.8% le nombre de personnes apportant presque tous les jours une aide à une ou plusieurs personnes ayant des problèmes de santé vivant ou non dans le même ménage. Cela représente plus de 13'000 personnes. 58% sont des femmes et 51% ont 55 ans ou plus.

Le pourcentage de personnes de plus de 15 ans, indiquant apporter une aide au moins une fois par semaine atteint 14.4%, soit plus de 40'000 personnes en Valais.

Aide régulière apportée pour une ou plusieurs personnes qui ont des problèmes de santé vivant ou non au sein du même ménage

	Presque tous les jours		Au moins une fois par semaine	
	Proportion de la population	Nombre en Valais	Proportion de la population	Nombre en Valais
H et F 15 ans et plus	4.8%	13'458	14.4%	40'804
Hommes de 15 ans et plus	4.1%	5'691	11.7%	16'369
Femmes de 15 ans et plus	5.4%	7'767	17.0%	24'435

Source: ESS 2012, STATPOP (population résidante permanente du Valais 2014), OVS

1.2 Nombre d'heures

D'après l'enquête du bureau BASS², l'évaluation monétaire des prestations de soins et d'assistance dispensées par les proches est significative. En Suisse, en 2010, les proches aidants ont fourni 28 millions d'heures de travail, qui, multipliées par le coût moyen du travail (55,63 CHF), équivalent à un montant de 1,56 milliards de francs. En 2013, 42 millions d'heures de travail non rémunéré ont été recensées pour les soins et l'assistance dispensés aux personnes nécessitant des soins et vivant au sein du même ménage. L'évaluation de ce travail correspond à un montant de 2,36 milliards de francs, soit environ 95 millions de francs en Valais si l'on répartit ce montant proportionnellement à la population.

² Prestations de soins et d'assistance dispensées par les proches : temps investi et évaluation monétaire, Büro BASS.

2 Prestations et prestataires en faveur des proches aidants

En Valais, il existe de nombreux prestataires et de nombreuses prestations en faveur des proches aidants, dans différents domaines. Le groupe de travail propose de retenir la classification suivante des domaines et des prestations en faveur des proches aidants. Elle permet une vision harmonisée des différentes offres proposées et facilite ainsi la recherche de la prestation requise.

Domaines	Prestations
1. Enfance, adolescence	1. Informations
2. Situation de handicap (physique, sensoriel, mental, psychique)	2. Ecoute, conseils
3. Vieillesse	3. Groupes d'entraide
4. Démences (Alzheimer ou autres)	4. Relève, accompagnement à domicile
5. Diverses maladies	5. Séjours vacances
6. Addictions	6. Activités et loisirs
7. Détresse	7. Aide et soins à domicile
8. Fin de vie	8. Accueil à la journée
	9. Hébergement en institution
	10. Transport
	11. Soutien administratif et financier
	12. Formation

Le Groupement valaisan des CMS a établi en 2015 un inventaire des institutions et associations offrant des prestations de soutien aux proches aidants. Le groupe de travail a approfondi cet inventaire et a établi une synthèse en fonction de la classification présentée ci-dessus (voir annexe 2).

3 Mesures en faveur des proches aidants

Le plan d'action de la Confédération définit les tâches relevant de la Confédération et des cantons (informations, sensibilisation, standards qualité, financement). La Confédération se charge notamment des mesures visant à améliorer la compatibilité avec la vie professionnelle et à améliorer les bases de données.

Au niveau du canton du Valais, les mesures proposées par le présent concept sont présentées ci-après selon quatre axes correspondant aux domaines d'actions retenus dans le plan d'action de la Confédération, à savoir :

- Axe n°1 : Sensibilisation
- Axe n°2 : Offres de soutien
- Axe n°3 : Compatibilité avec la vie professionnelle
- Axe n°4 : Aides financières

Les mesures proposées tiennent compte des besoins des proches aidants identifiés par diverses études mentionnées dans la bibliographie et par le groupe de travail.

3.1 Axe n° 1 : Sensibilisation

Besoins

Les personnes venant en aide à leurs proches n'ont souvent pas conscience d'être des proches aidants. Avec le temps, les besoins de la personne aidée augmentent et le proche aidant se retrouve rapidement fatigué et surmené. Il peut en résulter des problèmes de santé empêchant le proche aidant de continuer à offrir son soutien. Il n'y a alors généralement plus d'autres solutions que de trouver un placement urgent pour la personne aidée en institution.

Mesures

L'axe n°1 vise à sensibiliser les proches aidants et le grand public. Le proche aidant doit pouvoir s'identifier et être reconnu comme tel. Il importe qu'il puisse solliciter de l'aide sans sentiment de culpabilité et qu'il soit incité à le faire avant de se retrouver en situation d'épuisement l'empêchant de continuer à apporter son soutien.

La journée intercantonale des proches aidants du 30 octobre va contribuer, au fil des années, à la prise de conscience et à la reconnaissance des proches aidants. Le grand public pourra, au travers de campagnes d'information, de manifestations et autres, identifier et reconnaître les proches aidants.

Les professionnels de la santé et du social doivent également être sensibilisés et informés afin de pouvoir reconnaître et prévenir les situations d'épuisement des proches de leurs patients. Ils se situent en première ligne pour déceler les signes de fatigue ou de surmenage.

Public cible	Actions
Proches aidants Grand public	Journée intercantonale du 30 octobre : communiqué, brochures, affiches, manifestations Organisation de journées à thème Sensibilisation lors d'autres événements
Professionnels de la santé et du social	Information pour qu'ils puissent sensibiliser les proches aidants de leur patientèle

3.2 Axe n° 2 : Offres de soutien

Diverses mesures sont proposées sous l'axe n° 2 : pérenniser, développer et adapter l'offre de prestations en fonction de l'évolution des besoins (monitoring), renforcer l'information, mieux identifier les situations à risque et coordonner les prestations, développer les compétences des proches aidants, développer les contacts sociaux.

3.2.1 Pérenniser, développer et adapter l'offre de prestations

Besoins

Comme indiqué précédemment, il existe en Valais une vaste palette de prestations proposées par les différentes institutions et associations. Il est nécessaire non seulement de pérenniser mais aussi de développer et adapter ces prestations.

Les besoins vont augmenter avec le vieillissement de la population. Les prévisions démographiques montrent que le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus devrait doubler d'ici à 2030. Parallèlement, le nombre de proches aidants potentiels risque de se réduire en raison notamment de la baisse du nombre d'enfants par famille, de l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes et de l'accroissement de la distance entre le lieu de résidence des enfants et des parents.

Mesures

Ainsi, l'ensemble des prestations en faveur des proches aidants doit être développé afin de pouvoir faire face à l'évolution des besoins de soutien liés au vieillissement de la population et aux changements de mode de vie.

Les proches aidants ont notamment besoin de pouvoir continuer à compter sur une offre de relèvement et d'accompagnement à domicile pour la prise en charge de leur proche. Les associations devront trouver un nombre suffisant de bénévoles et de collaborateurs pour assurer la pérennité de ces offres. Les services de transports sont déjà aujourd'hui de plus en plus sollicités et il n'est plus toujours possible de répondre à toutes les demandes.

Il importe aussi de développer des offres de soutien rapidement mobilisables pour les situations de crise et les phases intensives de soins, les familles étant souvent démunies dans ces circonstances imprévues et non planifiables.

L'adaptation du logement, si possible de manière anticipée et préventive, est également à renforcer. Elle joue un rôle important dans le maintien à domicile et le soulagement des proches aidants. Il s'agit aussi d'une des recommandations de la planification des soins de longue durée 2016-2020.

Public cible	Actions
Proches aidants	<ul style="list-style-type: none">• Mettre à disposition des offres correspondant aux besoins et les adapter régulièrement• Elaborer des stratégies anticipatives tenant compte des changements prévus dans la structure démographique• Renforcer l'offre en matière de relève et d'accompagnement à domicile (trouver de nouveaux bénévoles et de nouveaux collaborateurs puis les former)• Développer les offres de soutien rapidement mobilisables pour les situations de crise et les phases intensives de soins• Développer les services de transport• Adaptation du logement : développer l'information et les visites préventives
Professionnels Bénévoles Proches aidants	<ul style="list-style-type: none">• Créer un groupe d'accompagnement chargé de veiller à la coordination du développement des prestations et de formuler des propositions et des recommandations en fonction des besoins du terrain

3.2.2 Renforcer l'information

Besoins

Le proche aidant n'a pas forcément connaissance de toutes les offres de soutien dont il peut bénéficier. Il a peu de temps à disposition pour se renseigner et chercher de l'aide. Il est donc important de regrouper ces informations à un seul endroit et d'en faciliter l'accès, tant pour les proches aidants que pour les professionnels et le grand public. Il importe également de bien coordonner les divers centres d'information et d'orientation existants (CMS, Service Social Handicap, Pro Senectute, Alzheimer Valais, etc.).

Mesures

A cette fin, l'association Proches Aidants Valais va mettre en place sur son site internet une plateforme visant à rassembler les différentes offres de soutien. Actuellement en construction, cette plateforme sera pleinement opérationnelle d'ici juin 2017. Elle permettra de procéder à une recherche générale ou ciblée, sur la base des domaines et prestations présentés ci-devant. Les proches aidants, les professionnels qui les accompagnent et le grand public auront ainsi un accès rapide et facilité aux informations.

Public cible	Actions
Proches aidants Professionnels Grand public	<ul style="list-style-type: none">• Site internet réunissant toute l'information sur les offres de soutien, avec possibilité de recherche générale ou ciblée par domaine et/ou par prestations, sur le site internet de l'association Proches Aidants Valais www.proches-aidants-valais.ch www.betreuende-angehoerige-wallis.ch• Renforcer l'information (médias, flyers, professionnels, groupes d'entraide).• Coordonner les divers centres d'information et d'orientation

3.2.3 Mieux identifier les situations à risque, coordonner les prestataires, coordonner les prestations

Besoins

L'identification des situations présentant un risque d'épuisement du proche aidant est primordiale. Une offre de soutien adéquate doit pouvoir être mise en place suffisamment tôt. Les proches aidants ont également besoin d'aide pour coordonner l'action des divers intervenants. Informer sur l'existence de prestations ne suffit pas : il importe de mettre en relation les proches aidants avec les prestataires.

Mesures

Les soignants de première ligne doivent être sensibilisés afin de pouvoir identifier les situations à risque. C'est pourquoi la thématique doit être intégrée dans les plans d'étude des formations de base et continue et le matériel d'enseignement mis à disposition.

La coordination entre les prestataires est à renforcer et leurs rôles respectifs sont à clarifier.

Chaque situation doit faire l'objet d'une évaluation spécifique afin de pouvoir mettre en place les aides appropriées. Les évaluations sont à revoir périodiquement afin d'ajuster les soutiens selon l'évolution des besoins. Sur le terrain, l'évaluation des besoins des proches aidants se fait déjà, notamment par les centres médico-sociaux et le Service social handicap. Poursuivre la mise en place d'équipes d'évaluation et de coordination permettra de proposer aux proches aidants une offre de soutien appropriée.

Public cible	Actions
Professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les soignants de première ligne afin d'identifier les situations à risque
Centres de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le volet proches aidants dans les formations de base et continues
Proches aidants	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination entre les prestataires, clarifier les rôles • Mettre en place des équipes d'évaluation et de coordination (par exemple avec un coordinateur de réseau – case manager) afin de proposer activement aux proches aidants une offre individualisée, coordonnée et flexible • Réévaluer régulièrement la situation • Développer l'utilisation d'outils spécifiques

3.2.4 Développer les compétences des proches aidants

Besoins

Les proches aidants ont besoin de comprendre la maladie ou le handicap qui touche leur proche, ainsi que les soins et les mesures spécifiques y relatifs. Ces connaissances leur sont nécessaires pour pouvoir apporter un soutien approprié, mais aussi pour éviter un épuisement dû à un manque de compréhension de la situation.

Les proches aidants souhaitent également que leurs compétences soient reconnues par les divers intervenants et pouvoir échanger davantage avec eux. Ils sont au centre du dispositif de prise en charge et cette dernière repose essentiellement sur eux. Ils développent également avec le temps une connaissance très pointue de la situation.

Mesures

En complément aux informations existantes, il convient de renforcer les connaissances et les compétences des proches aidants, tout en tenant compte du manque de temps à leur disposition. Parallèlement, une relation de partenariat avec les professionnels est à favoriser.

Public cible	Actions
Proches aidants	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les connaissances et les compétences des proches aidants (connaissances en soins, du déroulement de la maladie et des symptômes, des différentes offres de soutien spécifiques) • Faciliter l'accès aux groupes d'écoute et d'entraide (relève, aide financière, information) • Faciliter l'accès aux formations
Professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une relation de partenaires complémentaires entre proche aidant et professionnels (intégrer les proches aidants au réseau de prise en charge)

3.2.5 Prendre soin de soi et développer les contacts sociaux

Besoins

Au fur et à mesure que la situation évolue, les proches aidants sont de plus en plus accaparés par leurs multiples tâches. Ils ont de la peine à s'accorder du temps pour prendre soin d'eux-mêmes. Or, cela est nécessaire à leur équilibre.

Ils ont également de moins en moins de temps pour nourrir des contacts sociaux. Cet isolement social progressif pèse de plus en plus lourd. Il constitue une cause supplémentaire de fatigue et d'épuisement

Mesures

Il importe ainsi de favoriser l'aide et les contacts avec toutes les personnes possibles (famille, amis, voisins, bénévoles). De nombreux groupes d'entraide existent déjà, ainsi que des groupes et clubs d'activités récréatives ou sportives. Il convient de mieux les faire connaître. La mise en relation avec ces groupes et clubs ne suffit pas. Il faut également en faciliter l'accès, notamment en proposant parallèlement une relève à domicile.

Public cible	Actions
Proches aidants	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'aide informelle (famille, amis, voisins, bénévoles)• Favoriser la relève pour améliorer l'accès aux loisirs et à la vie sociale• Favoriser les contacts avec d'autres personnes• Faciliter l'accès aux groupes d'écoute et d'entraide, aux activités récréatives et sportives, ainsi qu'aux formations• Proposer activement des offres de répit conjointement à ces mesures, ainsi que pour améliorer l'accès aux loisirs et à la vie sociale
Professionnels	<ul style="list-style-type: none">• Intensifier la communication avec les proches aidants

3.3 Axe n° 3 : Compatibilité avec la vie professionnelle

Besoins

Concilier la vie professionnelle avec une activité de proche aidant constitue un véritable défi. Cet axe est fondamental pour permettre aux personnes concernées d'apporter le soutien requis auprès de leur proche, tout en maintenant une activité professionnelle et ainsi leurs moyens de subsistance.

Mesures

Le droit du travail actuellement en vigueur en Suisse ne prévoit pas d'obligation légale pour l'employeur de donner congé à un employé pour s'occuper d'un membre de sa famille malade. L'article 36 al. 1 et 3 de la Loi sur le travail précise ce qui suit : « Lorsqu'il fixe les heures de travail et de repos, l'employeur doit tenir compte notamment des responsabilités familiales des travailleurs. Sont réputées responsabilités familiales l'éducation des enfants jusqu'à l'âge de 15 ans ainsi que la prise en charge de membres de la parenté ou de proches exigeant des soins. ». La loi prévoit toutefois un congé d'une durée maximale de trois jours en cas de maladie d'un enfant de moins de 15 ans. En revanche, dans le cas de la maladie d'un parent ou d'un autre membre de la famille, il n'existe pas de base légale.

Le plan d'action de la Confédération prévoit d'étudier la possibilité d'améliorer la sécurité juridique pour des absences de courte durée, d'étendre les bonifications pour tâches d'assistance du système AVS, d'introduire un congé pour tâches d'assistance pour des absences de longue durée et de garantir une protection contre le licenciement pendant la durée du congé pour tâches d'assistance.

Le proche aidant doit être correctement informé sur ses droits. Il peut alors demander des adaptations du temps de travail et/ou des congés en accord avec son employeur. Il est, de fait, important de mettre l'accent sur la sensibilisation des employeurs à la thématique des proches aidants.

De plus, plusieurs adaptations telles que des horaires flexibles, une réduction du temps de travail, des congés supplémentaires ou du télétravail pourraient être proposées par les entreprises.

Public cible	Actions
Proches aidants	<ul style="list-style-type: none">• Informer sur les droits• Soutien administratif (faire valoir les droits, aider dans les démarches)
Employeurs	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser à la nécessité d'offrir des horaires flexibles, réduction temps travail, congés supplémentaires, télétravail• Sensibiliser à l'importance d'accepter des arrêts de travail justifiés, des congés sabbatiques

3.4 Axe n° 4 : Aides financières

Besoins

Pour pouvoir apporter durablement leur soutien, les proches aidants doivent disposer des moyens financiers leur permettant d'assurer leurs besoins. Il est également nécessaire de veiller à ce que les coûts des offres de soutien soient supportables pour les proches aidants.

Mesures

Des aides financières directes aux personnes existent³, mais elles ne sont souvent pas connues des proches aidants. Il importe de les informer à ce sujet et de les aider davantage dans les démarches administratives requises. Le dépôt des demandes est à faire suffisamment tôt, en particulier pour les allocations d'impotence, compte tenu des délais de traitement des dossiers.

Les prestations disponibles pour soulager les proches aidants doivent être financièrement accessibles. Des mesures sont à prendre afin de réduire les coûts à charge des bénéficiaires, notamment pour les offres de répit.

Une réflexion sur les divers types d'aide financière (déductions fiscales, aides directes) ou autres modèles incitatifs et leurs impacts sur l'implication des proches aidants et sur les coûts des services de soins et d'aide à domicile mériterait d'être initiée, sur la base notamment des expériences d'autres cantons.

³ Aide financière individuelle (AFI) pour les personnes en situation de handicap, Aide financière individuelle pour les personnes âgées, Allocation pour impotent AI (assurance invalidité), Allocation pour impotent AVS (assurance vieillesse et survivants), Bonification pour tâches d'assistance, Contribution d'assistance AI (assurance invalidité), Déduction fiscale pour aidant bénévole, Remboursement des frais de soins et d'assistance (RMPC) pour les personnes en situation de handicap

Public cible	Actions
Proches aidants	<ul style="list-style-type: none">• Informer sur les aides financières existantes• Développer le soutien administratif pour le dépôt des demandes
Professionnels	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les professionnels de la santé et du social à la nécessité de déposer rapidement les demandes d'aides financières
Autorités	<ul style="list-style-type: none">• Réduire les coûts à charge des bénéficiaires• Initier une réflexion sur les différents types d'aides financières ou autres modèles incitatifs et leurs impacts

2^{ème} partie : Soutien aux bénévoles dans les domaines de la santé et du social

1. Etat des lieux

1.1 Nombre de bénévoles

En Suisse

Selon l'enquête de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur le bénévolat en Suisse en 2013-2014⁴, environ 33% de la population résidante permanente de 15 ans et plus exerce au moins une activité de bénévolat formel ou informel.

Une personne sur cinq (20%) se consacre à au moins une activité non rémunérée dans le cadre d'organisations ou d'institutions (bénévolat formel), ce qui représente 1,4 million de personnes environ.

18.6% de la population résidante permanente rend bénévolement des services à tiers (aide au voisinage, garde d'enfants, services et soins à des membres de la parenté ou à des connaissances qui ne vivent pas dans le même ménage = bénévolat informel).

Certaines personnes exercent à la fois le bénévolat formel et informel.

Les hommes sont plus représentés dans le bénévolat formel que les femmes (respectivement 22.2% et 17.9). Inversement, les femmes sont davantage actives dans le bénévolat informel que les hommes (respectivement 23.2% et 13.8%)

En Valais

L'association Bénévoles Valais-Wallis a recensé environ 4'000 bénévoles actifs dans diverses organisations du domaine de la santé et du social, dont les prestations soulagent directement ou indirectement les proches aidants. Le nombre de bénéficiaires s'élèverait à environ 30'000 personnes.

1.2 Nombre d'heures

En Suisse

En Suisse, selon l'enquête de l'OFS précitée, les personnes qui sont actives dans le travail bénévole formel y consacrent 13.3 heures par mois, et les personnes exerçant des activités de bénévolat informel 15.3 heures par mois. Le taux est plus élevé dans les zones peu habitées et dans les communes de petite taille. Le nombre total d'heures de travail bénévole en Suisse est estimé à 665 millions pour l'année 2013.

En Valais

En Valais, les bénévoles qui œuvrent dans des associations des domaines de la santé et du social directement en lien avec les proches aidants accomplissent environ 120'000 heures de bénévolat par an, soit quelque 6.7 millions de francs compte tenu du coût moyen du travail (55.63 CHF).

⁴ 425-1500 Travail et rémunération / Le bénévolat en Suisse 2013-2014

2. Mesures en faveur des bénévoles

Des dizaines d'associations des domaines de la santé et du social proposent des prestations qui soulagent directement ou indirectement les proches aidants et qui sont réalisées totalement ou partiellement par des bénévoles. Il s'agit notamment des visites à domicile, des transports, de la livraison de repas, de l'accompagnement en fin de vie, ainsi que différentes offres d'écoute, d'entraide et de décharge, etc.

Soutenir ce type de bénévolat, c'est renforcer les prestations de soutien et/ou de décharges en faveur des proches aidants. Les mesures proposées sont présentées selon les axes suivants :

- Axe n°1 : Reconnaissance et promotion du bénévolat
- Axe n°2 : Recrutement et formation des bénévoles
- Axe n°3 : Conditions-cadre et environnement
- Axe n°4 : Motivations et fidélisation des bénévoles

Les mesures proposées tiennent compte des besoins des bénévoles et des associations, mais également des besoins des proches aidants en terme de prestations. Le terme association est utilisé ci-après pour désigner les diverses institutions actives dans le bénévolat quelle que soit leur forme juridique.

2.1 Axe n° 1 : Reconnaissance et promotion du bénévolat

Besoins

La pérennisation des activités bénévoles et des associations qui les organisent est essentielle au soulagement des proches-aidants, surtout au vu de l'évolution démographique et du vieillissement de la population. Pour que ces prestations perdurent et qu'elles soient toujours réalisées gratuitement ou pour de modiques sommes, il est donc important de soutenir ces associations et de valoriser l'engagement des bénévoles.

Il existe différentes manières de témoigner de la reconnaissance envers un bénévole : les remerciements oraux, les moments de rencontre et de partage, l'attribution d'attestations de bénévolat, le remboursement des frais effectifs, la proposition d'une offre de formation, la valorisation médiatique, etc. Ces différentes marques de reconnaissance encouragent le bénévole à poursuivre son activité car il sent son utilité reconnue, mais peut également donner envie à d'autres de s'engager.

En sus de la reconnaissance « morale », le principal soutien espéré par les associations est d'ordre financier. Les dons et la recherche de fonds font partie intégrante du milieu associatif. Mais la tâche s'avère ardue quand aucun donateur ne veut soutenir les frais de fonctionnement appelés également « fonds de roulement ». La base de certaines associations mériterait d'être consolidée afin qu'elles puissent élaborer des projets en faveur des proches aidants ou pour perpétuer les prestations existantes. Ces projets et prestations pourront ensuite faire l'objet d'une recherche de fonds auprès de différents organismes. Ce soutien financier est une forme de reconnaissance à apporter à ces associations, surtout lorsque l'économie réalisée au niveau des bénéficiaires mais également au niveau du canton est mesurée.

Mesures

La reconnaissance est donc un enjeu de société car tout le monde y joue un rôle : des bénéficiaires de l'activité à l'Etat, en passant par les responsables des associations, la famille et l'entourage, les bénéficiaires, les médias, etc.

Public cible	Actions
Bénévoles	<ul style="list-style-type: none">• Valoriser, reconnaître l'apport, fidéliser, rembourser les frais effectifs, encourager les entreprises à soutenir le bénévolat (par exemple décharges des heures de travail), être reconnu au niveau de la société
Associations	<ul style="list-style-type: none">• Consolider les prestations existantes et encourager le développement de nouveaux projets en faveur des proches aidants• Favoriser la promotion et la valorisation au travers des médias

2.2 Axe n°2 : Recrutement et formation des bénévoles

Besoins

L'engagement bénévole comprend également l'épanouissement personnel. De plus, ces dernières années le bénévolat est devenu mobile. Les personnes ne s'engagent plus forcément dans leurs communes ou dans leurs quartiers, parfois elles sont même prêtes à parcourir de nombreux kilomètres et à s'absenter plusieurs heures.

Beaucoup de bénévoles souhaitent non seulement remplir une fonction dans une association, mais y voient également une opportunité pour leur développement et leur enrichissement personnel. Il a donc des attentes et s'il ne trouve pas ce qu'il était venu chercher initialement, il n'hésitera pas à s'en aller pour découvrir un autre horizon.

Passé un certain temps, le bénévole peut rencontrer de la fatigue et/ou perdre sa motivation. Parfois, il peut également se sentir démuni face à certaines situations ou problématiques liées à son activité bénévole. Le bénévole a continuellement besoin d'être rassuré par l'association et de savoir qu'il « fait juste », que son action a du sens et que son engagement est précieux. Les associations doivent pour cela initier le bénévole à l'activité, l'accompagner, offrir un échange d'expériences et procéder à une évaluation régulière.

Le bénévole a besoin d'un cadre, de savoir jusqu'où il peut aller, de connaître ses propres limites et celles fixées par l'association, ainsi que ses éventuels besoins en termes de formation ou de coaching. Cela implique que l'association définisse clairement les responsabilités, les tâches, les compétences et les obligations du bénévole.

L'association quant à elle a besoin de connaître les conditions-cadres à proposer aux bénévoles, ce qu'elle peut ou non leur demander et ce qu'elle doit ou non leur proposer, notamment en ce qui concerne les assurances et les défraiements. Elle a également besoin de disposer de compétences internes pour le recrutement et surtout pour le suivi des bénévoles, ainsi que des ressources nécessaires (personnelles et financières).

Ces différentes attentes et obligations doivent être connus au préalable de l'engagement d'un bénévole et par les deux parties (le bénévole et l'association) et devraient de préférence être consignées par écrit. Il est donc nécessaire de connaître les besoins et les valeurs de chacun, d'anticiper les éventuels problèmes qui pourraient se poser, de mettre en place une collaboration mutuelle et d'établir un lien de confiance.

Mesures

Il est crucial pour les associations d'établir un concept lié au recrutement, à la formation ainsi qu'au suivi de leurs bénévoles. S'il existe des règles d'or édictées par Benevol Schweiz (voir annexe 3), leur mise en œuvre est différente et propre à chaque structure. Ainsi, chaque association doit élaborer son propre concept.

Ensuite, chaque engagement devrait faire l'objet d'une attention particulière, notamment au travers d'entretiens, de formations etc., et surtout, ces engagements devraient systématiquement être contractualisés. En effet, il est de la responsabilité des associations de vérifier que les valeurs et attentes du bénévole sont en adéquation avec les valeurs et les attentes de l'association. Si ce n'est

pas le cas, ou plus le cas, l'association pourrait avoir de la difficulté à atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés (statuts, objectifs annuels, etc.).

La mobilité du bénévolat doit également être prise en compte à différents niveaux. Les associations d'une même région, ayant des buts ou des valeurs communes, peuvent organiser conjointement le travail bénévole. Les bénévoles en quête de changements ou de nouveaux projets pourraient ainsi exercer leurs compétences de manière facilitée dans d'autres structures, pour une période définie ou sur la durée.

Public cible	Actions
Bénévoles	<ul style="list-style-type: none">• Offrir un cadre organisationnel clair• Accueillir, introduire, former, coacher et encadrer les bénévoles• Proposer une personne de référence au sein de l'association• Proposer un espace d'échange, d'informations et de soutien externe• Offrir des formations de base et des formations continues
Associations	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les associations dans l'élaboration de leur propre concept de bénévolat définissant notamment le rôle des bénévoles• Accompagner / soutenir la recherche de bénévoles• Faciliter l'engagement bénévole pour toutes les tranches de la population (jeunes, employés, chômeurs, AI, nouveaux arrivants, retraités, etc.)• Accompagner dans l'élaboration d'une formation pour les bénévoles• Proposer des formations spécifiques pour les responsables des bénévoles et les comités• Accompagner, coacher dans la gestion et le suivi des bénévoles

2.3 Axe n°3 : Conditions-cadre et environnement

Besoins

Une association, même petite, connaît les mêmes réalités qu'une entreprise, par exemple en termes de gestion d'équipe. L'organisation de la structure ainsi qu'une bonne répartition des tâches et des rôles entre les bénévoles et les professionnels optimisent l'atteinte des buts de l'association et par conséquent, la pérennité des prestations. Un cadre organisationnel bien défini est donc nécessaire au bénévole afin qu'il puisse avoir une vision claire de sa mission, de son rôle et de sa fonction.

Le bénévole doit être intégré progressivement, puis accompagné et encadré au quotidien dans sa mission. La mise en place de moments d'échange et de partage au sein des associations permet la consolidation de l'équipe et l'épanouissement personnel de chacun. De son arrivée jusqu'à son départ, le bénévole doit être accompagné et remercié comme il se doit. Le cadre permet également au bénévole de se situer dans l'association et de connaître les limites de son engagement. Il arrive régulièrement que des bénévoles outrepassent leur fonction. Des conditions d'engagement claires permettent d'éviter ces situations ou, le cas échéant, d'y remédier au mieux.

La gestion d'équipe (bénévole ou professionnelle) nécessite également une attention particulière. La dynamique de groupe étant variable, il est important de favoriser la vie associative, d'être à l'écoute du groupe, de gérer les éventuels conflits, d'être transparent et clair dans ses démarches et dans ses décisions. Que ce soit dans un milieu professionnel ou bénévole, l'ambiance ainsi qu'un environnement stable sont des éléments indispensables au bien-être de l'équipe et donc à un fonctionnement optimal et productif.

Mesures

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucune base légale en ce qui concerne l'engagement bénévole. Mais le respect des règles d'or édictée par Benevol Schweiz, notamment du plafond de 4-6h de bénévolat par semaine en moyenne annuelle est primordial. Les associations doivent connaître ces règles d'or, mais également bénéficier des compétences et des moyens nécessaires à leur application.

Des compétences en gestion de projet et en gestion d'équipe sont également nécessaires au sein des comités, afin de garantir le bon fonctionnement de l'association et sa pérennité sur le long terme.

Public cible	Actions
Bénévoles	<ul style="list-style-type: none">• Connaître ses droits, devoirs et responsabilités, notamment au travers de documents telles que des chartes, cahiers des charges, convention d'engagement, etc.
Associations	<ul style="list-style-type: none">• Connaître ses droits, devoirs et responsabilités envers l'association et envers les bénévoles• Donner les moyens de respecter les règles d'or, notamment au niveau du remboursement des frais effectifs des bénévoles• Accompagner, coacher dans la gestion et le suivi des projets• Accompagner, coacher dans la gestion et le suivi des bénévoles

2.4 Axe n° 4 : Motivations et fidélisation des bénévoles

Besoins

Une personne qui désire s'engager en tant que bénévole souhaite se rendre utile en offrant son temps et ses compétences sans contrepartie financière. Le bénévole souhaite aider autrui mais aussi enrichir ses connaissances et acquérir de nouvelles expériences. Le lien social, les rencontres et le partage au sein de l'association font également partie des raisons qui motivent le bénévole à s'engager. Pour un engagement optimal et durable, il est donc important que les motivations personnelles des bénévoles soient en adéquation avec les valeurs de l'association.

La diversité des motivations démontre également que le bénévolat n'est pas une action désintéressée. Les motivations qui conduisent le bénévole à concrétiser un engagement sont à différencier de celles qui le poussent à poursuivre cet engagement sur la durée. Cela signifie que les leviers motivationnels sont multiples, même s'ils tendent tous vers un intérêt personnel : donner du sens à sa vie, aider pour être reconnu, rencontrer du monde, se sentir utile, acquérir des compétences, etc. Quelle que soit ses motivations initiales, le bénévole alimente au fur et à mesure son « moteur » au travers de son engagement. Le bénévolat repose donc sur la notion de plaisir qui vient logiquement renforcer les motivations de base.

Il existe différentes raisons qui poussent le bénévole à mettre un terme à son engagement : en majorité il s'agit d'un manque de temps dû à d'autres obligations professionnelles ou familiales. On trouve également d'autres raisons telles qu'un déménagement, des problèmes de santé, du surmenage, etc. Mais il y a également de nombreux bénévoles qui stoppent leur engagement au sein d'une association pour aller s'engager auprès d'une autre. Les raisons peuvent être simplement un emploi du temps qui change ou une nouvelle opportunité, mais également un conflit d'intérêts ou de valeurs, du surmenage, un manque de reconnaissance, etc. D'où l'importance de leur apporter une attention particulière pour les fidéliser.

Mesures

Les motivations, ainsi que la notion de plaisir doivent être encouragées et « entretenues » afin que l'engagement bénévole perdure et donc, que les prestations perdurent.

Différents acteurs portent une responsabilité motivationnelle dans l'engagement bénévole :

1. L'Etat et la société en général en reconnaissant la valeur du bénévolat, en favorisant des conditions-cadres claires.
2. Les différentes associations qui doivent mettre en place et développer un cadre susceptible de stimuler et de renforcer l'intérêt des bénévoles. Les responsables des bénévoles doivent bénéficier des compétences nécessaires, notamment en termes de leadership
3. Les bénévoles doivent être conscients de leurs motivations personnelles pour les concilier avec les exigences liées à leurs engagements.

Public cible	Actions
Bénévoles	<ul style="list-style-type: none">• Intégrer les bénévoles aux décisions• Proposer des formations, des conférences, etc.• Proposer des supervisions, favoriser les échanges et le partage d'expériences• Favoriser la vie associative, gérer les conflits• Reconnaître l'apport de chaque bénévole, le remercier, le célébrer (jubilairer), lui apporter l'attention dont il a besoin
Associations	<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir les formations, les rencontres, la vie associative

Conclusion

Le maintien à domicile ne peut pas fonctionner sans le soutien des proches aidants et des bénévoles. Ils contribuent de façon significative à l'encadrement des personnes dépendantes.

Les différentes mesures proposées posent les jalons d'un renforcement du soutien aux proches aidants et aux bénévoles dans notre canton. Elles visent notamment à pérenniser l'offre existante et développer de manière coordonnée les prestations en fonction des besoins grandissants et de leur évolution.

Certaines mesures consistent à poursuivre ou renforcer des actions ou prestations existantes. D'autres proposent des développements qui devront faire l'objet de réflexions spécifiques complémentaires.

La mise en ligne du nouveau site internet réunissant toute l'information sur les offres de soutien est prévue pour juin 2017. Elle contribuera à la diffusion des informations et facilitera la recherche de prestations en faveur des proches aidants.

Des réflexions complémentaires seront menées pour préciser la mise en œuvre des mesures retenues. Les Services de la santé publique et de l'action sociale établiront les mandats et budget y relatifs.

Adopté par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture le 19 juin 2017

Bibliographie

Confédération suisse. Soutien aux proches aidants. Analyse de la situation et mesures requises pour la Suisse. Rapport du Conseil fédéral. Berne, le 5 décembre 2014

Étude sur les proches aidants et les professionnels de l'Institution genevoise de maintien à domicile dans le Canton de Genève – AGENEVA Care. Rapport de recherche sur les proches aidants. Stéphanie Pin, cheffe de projet, Prof. Dario Spini & Prof. Pasqualina Perrig-Chiello, Juillet 2015

République et canton de Genève, Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé, Direction générale de la santé, Service de la planification et du réseau de soins, Commission consultative pour le soutien des proches aidants actifs à domicile. Rapport intermédiaire 18 octobre 2012

Canton de Vaud, Service des assurances sociales et de l'hébergement. Commission consultative pour le soutien direct des proches aidants actifs à domicile – CCSPA. Rapport d'activité 2011 – 2012

Canton de Vaud, Service des assurances sociales et de l'hébergement. Outil d'évaluation des besoins du proche aidant. Recommandations pratiques d'utilisation et de diffusion. Juillet 2013

Careum / BASS. Recensement des allocations d'assistance et des possibilités de décharge pour les proches aidants. Etat des lieux en Suisse. Iren Bischofberger, Anke Jähnke (Careum Forschung), Melania Rudin, Heidi Stutz (Büro BASS). 30 avril 2014

AgeCare-SuisseLatine. Qui soigne et s'occupe des personnes âgées qui restent chez elles? La situation des proches et leurs prétentions à l'Aide et aux soins à domicile Synthèse d'un travail de recherche (Suisse latine, comparaison avec la Suisse alémanique comprise) sur mandat de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile. Direction de l'étude: Prof. Dr Pasqualina Perrig-Chiello, Université de Berne; Prof. Dr François Höpflinger, Université de Zurich; Dr Sarah Hutchison, Université de Berne. Septembre 2011

Sotas formative works. Les proches aidants face aux situations critiques en fin de vie. Rapport final. Beat Sottas, Sarah Brügger, Adrienne Jaquier, Delphine Brülhart, Laura Perler. Fin de vie – Programme national de recherche PNR 67. Fribourg, 2016

Berner Fachhochschule. Unterstützung von pflegenden Angehörigen: Ohne Gemeinden geht's nicht! Social Impact Erkenntnisse zur Sozialen Sicherheit 1 / 2016

Groupement valaisan des centres médico-sociaux. Rapport Proches aidants. Avril 2016

Office fédéral de la statistique OFS. Le bénévolat en Suisse 2013/2014. Neuchâtel 2015

Prestations de soins et d'assistance dispensées par les proches : temps investi et évaluation monétaire, Büro BASS. Juillet 2014

Observatoire valaisan de la santé, ESS 2012, STATPOP (population résidante permanente du Valais 2014)

Annexes

Annexe 1 : Membres du groupe de travail

Le présent rapport a été établi par un groupe de travail composé de représentants des principaux prestataires concernés, de l'Etat et de l'Observatoire valaisan de la santé (OVS), à savoir dans l'ordre alphabétique :

- Albrecht-Grichting Marie-Therese, Association Alzheimer Valais
- Berthouzoz Cathy, Promotion Santé Valais (PSV) (plateforme 60+)
- Bourban Muriel, Service social handicap (SSH) Emera
- Burato Gutierrez Véronique, Observatoire valaisan de la santé (OVS)
- Cipolla Colette, Croix-Rouge Valais
- Constantin Nicole, Association Alzheimer Valais
- Dubuis Julien, Association Proches Aidants Valais
- Fux Sabine, Groupement valaisan des CMS
- Germann Dominique, Groupement valaisan des CMS
- Häfliger Ida, Pro Senectute
- Hochreutiner Françoise, Association Proches Aidants Valais
- Marquis Sandra, Association Proches Aidants Valais
- Lehner Markus, Association valaisanne des EMS (AVALEMS)
- Martignoni Yves, Service de la santé publique (SSP)
- Moix Marylène, Croix-Rouge Valais
- Perroud Bruno, Bénévoles Valais-Wallis
- Venetz Margot, Service de l'action sociale (SAS)
- Salamin Loriane, Bénévoles Valais-Wallis
- Schaller Arnaud, Association valaisanne des EMS (AVALEMS)
- Schnyder Carol, Service social handicap (SSH) Emera
- Tornare Yann, Pro Senectute

Enfance, adolescence	
Centres médico-sociaux (CMS)	Informations
Creix-Rouge Valais	Ecoute, conseils
Association Main Sûre	Groupes d'entraide
Association Transport Handicap	Relève, accompagnement à domicile
Association valaisanne de médiation Pro-xy	Séjours vacances
Transport Handicap DM	Activités et loisirs
	Aide et soins à domicile
	Accueil de jour dans une institution
	Hébergement (court ou long séjour) dans une institution
	Transport
	Soutien administratif et financier
	Formation

Détresse	
Centres médico-sociaux (CMS)	Informations
Réseau Entraide Valais	Ecoute, conseils
Association valaisanne de médiation	Groupes d'entraide
La Main Tendue	Relève, accompagnement à domicile
Pars Pas	Séjours vacances
Pro-xy	Activités et loisirs
Transport Handicap DM	Aide et soins à domicile
	Accueil de jour dans une institution
	Hébergement (court ou long séjour) dans une institution
	Transport
	Soutien administratif et financier
	Formation

RÈGLES D'OR DU BÉNÉVOLAT DE « BENEVOL »

Le bénévolat est une contribution sociale en faveur du prochain et de l'environnement. Il comprend aussi bien l'engagement bénévole qu'honorifique et s'étend à toute intervention gratuite et volontaire et dehors du noyau familial. Les standards de benevol définissent les conditions cadre pour l'aménagement d'engagements bénévoles réussis.

1. LE BÉNÉVOLAT COMME PARTIE INTÉGRANTE DE LA PHILOSOPHIE DE L'ORGANISATION

Le travail bénévole complète et seconde le travail rémunéré, mais ne le concurrence pas. Des organisations¹ travaillant avec des bénévoles intègrent le bénévolat à leurs lignes directrices. Les rôles, tâches, compétences et obligations des bénévoles et des employé-e-s rémunéré-e-s sont clairement définis et délimités. Les organisations en cause affichent les engagements bénévoles, ce qui permet leur reconnaissance officielle. Une évaluation régulière fait partie d'un engagement bénévole couronné de succès.

2. RECONNAISSANCE DU TRAVAIL BÉNÉVOLE

Les bénévoles ont droit à une reconnaissance personnelle et individuelle de leur travail. La motivation et la solidarité avec l'organisation pour laquelle ils/elles travaillent sont favorisées si elles/ils ont la possibilité de donner leur avis et de participer à l'élaboration de décisions. La formation permanente augmente leurs compétences et constitue en même temps une reconnaissance.

3. CONDITIONS CADRE

Le travail bénévole est gratuit. En moyenne annuelle les engagements bénévoles ne doivent pas dépasser six heures hebdomadaires. Des engagements en bloc sont possibles. La limitation temporelle des engagements est nécessaire pour que le bénévolat soit compatible avec les activités quotidiennes des personnes en cause. L'organisation employant des bénévoles facilite l'acquisition des connaissances techniques nécessaires et prend en charge les coûts des formations ad hoc.

4. ENCADREMENT DES BÉNÉVOLES

Les organisations occupant des bénévoles désignent une personne compétente pour le bénévolat. Celle-ci défend les intérêts des bénévoles au sein de l'organisation et aménage la collaboration entre le personnel rémunéré et les bénévoles. Les bénévoles ont droit à une mise au courant, à un encadrement, à un échange de vues et à des évaluations régulières. La fréquence et les formes du soutien personnel doivent être adaptées aux tâches et aux besoins des bénévoles.

5. OUTILS²

Convention d'engagement : Il est utile de mettre par écrit les attentes et obligations réciproques et de discuter régulièrement de la durée et la poursuite de l'engagement.

Réglementation concernant les frais : Toutes les dépenses effectives (p.ex. frais de transport, de repas, de téléphone, de port, ou mise à disposition d'outils de travail) doivent être remboursées. Si une indemnité pour frais forfaitaire est versée, l'autorisation de l'administration fiscale doit être obtenue.

Assurance : L'organisation doit posséder une assurance responsabilité civile qui couvre les bénévoles durant leurs engagements. Le besoin d'une couverture d'assurance supplémentaire doit être examiné avant l'engagement.

Dossier bénévolat : Les bénévoles ont droit à une attestation (www.dossier-benevolat.ch) portant sur le genre et la durée de leur activité ainsi que sur les compétences utilisées et acquises.

Etat 01.2013

¹ Des associations, fondations, administrations homes etc. sont aussi des organisations.

² Voir mémentos benevol

Traduction française : Beatrix De Cupis, benevol Bienne et environs.